Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

winterthur
assurances

Sociétés Suisses d'Assurances
Entreprises privées régies par le Décret-Loi
du 14 Juin 1938

automobile

incendie

risques divers

transports

crédits commerciaux

toutes assurances
en cas de décès et en cas de vie

retraites revalorisables

assurances collectives
du personnel des entreprises

Direction pour la France
102, quartier Boieldieu, 92 800 PUTEAUX

Adresse postale : TOUR WINTERTHUR
Cedex nº 18 - 92085 PARIS LA DÉFENSE
Tél. 776-70.00
Télex Suisasu 620-536 F

Plus de 2000 agences en France
et à l'étranger

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Genève : place Bel-Air
Tél. : (022) 21 67 33

Un réseau mondial de banques associées,
partenaires internationaux,
représentations et correspondants

TBWA

ovomaltine

au petit déjeuner

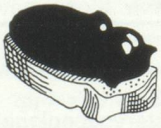

au goûter

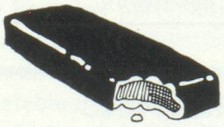

à tous moments

3 bonnes occasions de faire du bien aux enfants.

POINT DE VUE DE DEUX DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS D'EXPORTATEURS SUISSES SUR LE PROBLEME DU SERPENT MONETAIRE EUROPEEN

Depuis l'écroulement du système monétaire, la cotation du franc suisse a enregistré une hausse vis-à-vis de toutes les autres monnaies. Ce développement isolé de notre propre monnaie, crée d'importantes difficultés à l'économie suisse d'exportation ainsi qu'aux entreprises engagées dans un champ d'activités international.

Il va de soi que dans ces conditions, nos autorités en examinant par quels moyens ces difficultés pourraient être allégées, ont considéré la possibilité d'une association de la Suisse au « serpent » monétaire communautaire.

Par son entrée dans le block des pays européens disposant entre-eux de cours de change fixes, l'économie suisse pourrait effectuer une part importante de ses exportations en jouissant de relations monétaires stables. Toutefois, on ne peut pas mesurer les incidences d'une stabilité monétaire partielle en tenant compte uniquement des exportations vers les pays membres du système communautaire de change. Il peut en résulter en effet sur les marchés tiers des effets secondaires difficilement mesurables, notamment là où les fabricants installés à l'intérieur du « serpent » entrent en concurrence. Ces effets secondaires seraient d'une importance considérable pour l'industrie chimique suisse, notamment en relation avec son plus grand concurrent, à savoir l'industrie chimique allemande.

La stabilité assurée par le système communautaire de change, à elle seule, n'est pas un argument suffisant pour justifier l'entrée de la Suisse dans le serpent. Déterminant est en effet le niveau sur lequel cette stabilisation s'effectuera. Des bases de calcul stables sont de peu d'utilité, si elles sont axées sur des relations de changes défavorables.

A notre avis, nous nous trouvons actuellement dans une situation où les relations de change nous sont défavorables. Il est difficile de fournir les preuves de ce jugement, car il comprend également certaines hypothèses (et espoirs) au sujet de l'évolution future de cette affaire. L'industrie chimique suisse est persuadée que dans la situation présente des taux de change — notamment vis-à-vis du DM — il ne serait guère avantageux de fixer maintenant notre entrée dans le « serpent » monétaire.

Dans cet état de choses, nous pensons qu'une association de la Suisse au système communautaire de change échouerait déjà sur la question du « cours d'entrée ». On peut donc ainsi laisser ouvertes les réponses à d'autres questions telles que, par exemple, la perte partielle de notre autonomie monétaire, les répercussions sur la masse monétaire, les conséquences en matière d'intégration et de souveraineté nationale. Des restrictions dépassant le cadre de la question monétaire seraient de toute façon inacceptables pour la Suisse. L'industrie chimique suisse reste par contre vivement intéressée à une stabilisation des relations de change.

Société Suisse des Industries Chimiques.

Au cours de ces derniers temps, la Suisse a manifesté le désir d'examiner les possibilités d'un rapprochement avec le « mini-serpent » monétaire européen. L'ampleur de la spéculation qui s'est déclenchée autour du franc à partir de l'automne 1974 a fait apparaître l'utilité pour la Suisse de se procurer des soutiens extérieurs.

En arrimant le franc aux monnaies du « mini-serpent », la Suisse ne se trouverait plus dans la nécessité de résister seule aux assauts de la spéculation. Par ailleurs, en s'associant au « mini-serpent », la Suisse tirerait parti du maintien d'un rapport de change stable avec ses principaux partenaires commerciaux européens qui, il faut le souligner, partagent nos préoccupations en la matière.

A ces avantages, importants, répondent toutefois un certain nombre d'inconvénients. Obligée de maintenir le franc à l'intérieur des limites de fluctuation autorisées, la BNS perdrait une partie de sa liberté de manœuvre sur le marché des changes. Elle pourrait être contrainte, entre autres hypothèses, de ne pas laisser se développer librement un mouvement d'appréciation du dollar vis-à-vis du franc suisse.

Une autre difficulté importante surgit à propos des taux de change qu'il faudrait fixer pour l'entrée du franc dans le « mini-serpent ». Les taux actuels institutionnaliseraient en quelque sorte les déséquilibres qui se sont manifestés ces derniers temps. Pour cette raison, il serait indispensable de ramener au préalable le cours du franc à un niveau conforme aux réalités économiques et de l'y maintenir.

Il paraît, par contre, évident que la consolidation du bloc des monnaies européennes fournirait une plate-forme de discussion plus efficace avec les Etats-Unis d'Amérique.

Compte tenu de ces avantages et de ces inconvénients — la question des conditions d'entrée restant notamment ouverte — les membres du groupe ont estimé que l'examen d'une éventuelle association du franc suisse au « mini-serpent » se révélait utile et opportun.

Fédération Horlogère Suisse.

Extrait de l'étude : *l'industrie horlogère suisse et la situation monétaire internationale.*

SUISSE

BANQUE SUISSE

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Un nom à retenir pour vos opérations internationales.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE SCHWEIZERISCHER BANKVEREIN SWISS BANK CORPORATION

Total du bilan : F.S. 43 milliards.

Direction générale à Bâle, 1 Aeschenvorstadt, et à Zurich, 6 Paradeplatz.

Plus de 160 succursales dans toute la Suisse.

1872

Sièges à Londres, New York, Chicago, San Francisco, Singapour et Tokyo. Bureaux de représentation, filiales et sociétés apparentées à Beyrouth, Bogotâ, Buenos Aires, Caracas, Grand Cayman (B.W.I.), Guayaquil, Hong Kong, Johannesburg, Lima, Los Angeles, Luxembourg, Madrid, Mexico, Monte-Carlo, Montréal, Nassau (Bahamas), Panama, Paris, Pôrto Alegre, Rio de Janeiro, São Paulo, Salvador, Bahia, Sydney et Toronto.

Représentation à Paris : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris — tél. 073 90-27, télex 230932